

Pôle culture
Direction musées et patrimoine
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_035
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

36 - JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART 2023 CONVENTION DE PARTENARIAT

Tous les ans, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) proposent un grand rendez-vous culturel des savoir-faire. En France, elles sont coordonnées par l'Institut National des Métiers d'Art. Cet événement gratuit est basé sur le principe de rencontres avec les artisans d'art, l'ouverture d'ateliers et d'établissements de formation, de manifestations, de rendez-vous, de démonstrations de savoir-faire hors-les-murs, etc... Il s'agit de promouvoir les métiers d'art et le patrimoine vivant en s'adressant aux publics les plus larges.

En 2022, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a participé pour la première fois aux JEMA. Le musée Thomas Henry a ainsi accueilli, en collaboration avec l'Association Normandie Métiers d'Art, 24 artisans et plus de 1000 personnes sur le premier week-end d'avril. Lieu de conservation et de transmission du patrimoine, le musée des beaux-arts fournit un cadre qui fait écho aux métiers d'art et à l'esprit des JEMA, notamment l'échange entre professionnels et publics. L'association Normandie Métiers d'Art œuvre quant à elle avec la Chambre des Métiers pour rechercher et coordonner les artisans volontaires et bénévoles.

La dix-septième édition des JEMA se tiendra, au niveau national, du 27 mars au 2 avril 2023, avec pour thème "Sublimier le quotidien". Fortes du succès de l'édition 2022, l'Association Normandie Métiers d'Art et la commune proposent de renouveler leur partenariat pour l'organisation de l'évènement sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, et plus particulièrement au musée Thomas Henry.

Il sera ainsi proposé :

- une exposition photographique en extérieur lors du mois de mars 2023, qui dévoilera le travail des artisans d'art sélectionnés, leurs gestes, leurs outils l'ambiance de leurs ateliers et la variété de leurs métiers,
- un rendez-vous avec 18 artisans d'art de la Manche au musée Thomas Henry du 31 mars au 2 avril 2023 (conférences, démonstrations, expositions...).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de l'opération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Normandie Métiers d'Art.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h44		Nombre de votants : 52	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Anne AMBROIS

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 08 février 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 26 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 janvier 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (départ 21h14) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 18h15 - mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 21h08) - MARGUERITTE David (arrivée 17h54 - mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 19h30) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 17h54) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h03) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

HÉRY Sophie a donné procuration à BROQUAIRE Guy
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à FAGNEN Sébastien
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
TARIN Sandrine a donné procuration à SAGET Eddy

ABSENTES

ISOIRD Valérie
PIC Anna

Mme AMBROIS Anne conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par M. Benoît Arrivé en sa qualité de Maire,
Hôtel de Ville, Place Napoléon 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Ci-dessous désignée la Ville d'une part,

Et

L'association Normandie Métiers d'Art, représentée par Mme Anne Regnault en sa qualité
de présidente, dont le siège social est sis 27 rue des Chanoines, 14000 Caen,

Ci-dessous désignée Normandie Métiers d'Art d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) sont un événement gratuit, unique au monde, en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. Tous les ans au printemps, en France et en Europe, les JEMA constituent un grand rendez-vous culturel des savoir-faire. En France, elles sont coordonnées par l'Institut National des Métiers d'Art. Basées sur le principe de rencontres avec les artisans d'art, d'ouverture d'ateliers et d'établissements de formation, de manifestations, de rendez-vous, de démonstrations de savoir-faire hors-les-murs, etc., les JEMA s'adressent aux publics venant de tous horizons.

En 2022, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a participé pour la première fois aux JEMA, en partenariat avec l'Association Normandie Métiers d'art : le musée Thomas Henry a ainsi accueilli 24 artisans et plus de 1000 personnes sur le premier week-end d'avril.

La dix-septième édition des JEMA se tiendra du 27 mars au 2 avril 2023, avec pour thème "Sublimier le quotidien". Fortes du succès de l'édition 2022, l'Association Normandie Métiers d'Art et la Ville proposent de renouveler leur partenariat pour l'organisation de l'évènement sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Article1 : Objet

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de réalisation de la manifestation «Journées Européennes des Métiers d'Art », qui se déroulera du 31 mars au 2 avril 2023 sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, et de préciser les obligations respectives des parties.

Article 2 : Descriptif de la manifestation

Afin de présenter la diversité des métiers d'arts et des savoir-faire, dix-huit professionnels labellisés artisans d'art seront réunis du 31 mars au 2 avril dans les salles d'expositions temporaires du musée Thomas Henry. Chaque artisan disposera d'un emplacement pour exposer des exemples de réalisations particulièrement significatives, des outils et instruments, et tous documents nécessaires à la compréhension de son savoir-faire. Les artisans pourront échanger avec le public, faire des démonstrations. Chacun présentera en outre son travail auprès du public (scolaire ou grand public) lors d'une présentation d'une œuvre du musée. La journée du 31 mars sera consacrée en grande partie à l'accueil du public scolaire.

Le montage des espaces d'exposition aura lieu le 30 mars, sous la supervision de l'équipe technique des musées.

La vente d'objet restera exceptionnelle et se déroulera à l'extérieur du musée Thomas Henry (vente interdite dans les salles du musée) ; elle est autorisée à l'extérieur au nom de l'association NMA dans le cadre défini par la délibération n° DEL2019_135A.

L'accès du public sera gratuit à l'ensemble de la manifestation.

Une exposition photographique en plein-air présentant le travail et les gestes des artisans participants, précédera la manifestation lors du mois de mars 2023.

Article 3 : Modalités de participation de la Ville de Cherbourg en Cotentin

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à :

- Mettre à disposition gracieusement les salles temporaires d'exposition du Musée Thomas Henry du 30 mars au 2 avril 2023,
- Elargir exceptionnellement les horaires d'ouverture du musée Thomas Henry le samedi et le dimanche (11h-18h), pour permettre l'accueil du public le plus large,
- Assurer, à ses frais, le bon fonctionnement des espaces, l'accueil du public, la maintenance, le nettoyage des espaces ainsi que leur surveillance par des agents de la collectivité aux horaires d'ouverture du public du musée (4 agents):
 - vendredi 31 mars 10h-12h30 / 14h-18h
 - samedi 1er et dimanche 2 avril : 11h-18h.
- Assurer la surveillance des espaces en dehors des heures d'ouverture au public par des alarmes anti-intrusion, ainsi que par la présence d'un agent de sécurité à demeure.
- Mettre à disposition gracieusement la Salle Paul Eluard et l'équipement de vidéo projection pour les conférences scolaires du 31 mars.

- Mettre à disposition gracieusement un matériel vidéo pour la diffusion dans l'espace d'exposition d'un diaporama sur les JEMA en continu pendant les heures d'ouvertures.
- Mettre à disposition et installer les modules en bois pour un affichage extérieur de l'exposition photographique (format 120x180 cm) du 5 au 29 mars 2023.
- Prendre en charge les frais d'impression et l'assistance au montage (deux techniciens).
- Prendre en charge la communication de l'évènement dans sa conception et sa diffusion.
- Concevoir avec les artisans des propositions de médiations autour d'œuvre du musée et des métiers d'art.
- Prendre en charge financièrement les déjeuners des artisans les 31 mars, 1er et 2 avril ainsi qu'un hébergement pour les artisans qui le souhaitent et dont l'atelier si situe à plus de 40 km porte à porte du lieu d'exposition.

Article 4 : Modalité de participation de l'association Normandie Métiers d'Art

L'association s'engage à :

- Etre garante du respect, par les participants, de l'esprit des JEMA : la présentation de savoir-faire, la transmission des savoirs.
- Sélectionner et coordonner les artisans, être responsable du bon déroulé du montage et démontage.
- Veiller à l'application des règles de sécurité et consignes réglementaires données par la direction Musées et Patrimoine.
- Réaliser un programme d'ateliers et conférences pour les scolaires le vendredi 31 mars ; concevoir avec la direction Musées et patrimoine des propositions autour d'œuvre du musée et des métiers d'art.
- Transmettre visuels, logos et éléments de programme à la Ville a minima fin janvier 2023.
- Transmettre le plan d'implantation des exposants et la liste du matériel nécessaire (tables, chaises,...) a minima 10 jours avant le début des JEMA.
- Organiser la prise en charge par la Chambre des métiers des frais de prise de vue et de la réalisation du diaporama par le ou la photographe retenu.e.

Article 5 : Résiliation de la convention

En cas de non-exécution de l'une des parties des obligations prévues au présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans réponse dans un délai de 15 jours. Le contrat pourra être résilié pour tout motif d'intérêt général.

Article 6 : Contentieux

En cas de litige, chaque partie s'engage à réaliser une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera réglé par le Tribunal administratif de Caen

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 30 mai 2023 au soir.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

Pour l'association Normandie Métiers d'Art,
La Présidente

Pour la Ville de Cherbourg en Cotentin,

Le Maire, Benoit Arrivé

Ou par délégation,

La Maire-Adjointe à la Culture et au Patrimoine,
Catherine Gentile